**projet de Procès-verbal du Comité dE DIRECTION**

**LILLE, vendredi LE 26 septembre 2019**

Présent(e)s :

|  |
| --- |
| **BE** |
| HERMANS Marcel  DELHAYE Nicolas |
|  |
| **CH** |
| SALMI Paul |
|  |
| **FR** |
| BONICHON Franck |
| REYNAERT Aurélien |
|  |
| **IT** |
| GIZZI Venanzio |
| SCHITO Francesco |

Secretary General

PERDIEUS Paul

|  |  |
| --- | --- |
| **ORDRE DU JOUR** | |
| 1 | Adoption de l’ordre du jour. |
| 2 | Approbation du procès-verbal de la réunion du comité de direction du lundi 29 mars 2019. |
| 3 | Mandats à l’assemblée générale de l’UEPS: nouvelle situation versus ancienne situation. |
| 4 | Nouveaux membres : la possibilité de créer plusieurs types de membres : full members, associated members, corresponding members, liaison members, … |
| 5 | Affiliation de l’UEPS à Cooperatives in Europe (European Region of the International Cooperative Alliance). |
| 6 | Nouveau site web eurosocialpharma.org. |
| 7 | Thème 1 : Canal de distribution du médicament. |
| 8 | Divers. |
|  | |

Le président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la bonne organisation de l’assemblée générale et est d’avis que cela constitue une bonne base pour les travaux des prochaines journées.

Le président rappelle que l’organisation doit travailler de façon plus efficace et rappelle l’importance des discussions tenues lors du CD du 29 mars dernier.

Entre-temps beaucoup de changements ont eu lieu en Europe; il y a un nouveau parlement et un nouveau président qu’il propose de rencontrer.

1. **Adoption de l’ordre du jour.**

L’ordre du jour est approuvé.

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du comité de direction du lundi 29 mars 2019.**

Le procès-verbal est approuvé.

1. **Mandats à l’assemblée générale de l’UEPS: nouvelle situation versus ancienne situation.**

**Voir note de séance NDS 3. Renouvellement mandats AG 2019 Lille FR IT.**

Les statuts de notre organisation prévoient deux organes de décision : un comité de direction ainsi qu’une assemblée générale.

Au cours des années précédentes, l’UEPS a bien tenu à jour la liste des personnes nommées au comité de direction ainsi que la liste des personnes ayant un mandat exécutif au sein du comité de direction (voir point 3 de la note jointe en annexe).

Par contre, nous n’avions pas une liste bien définie des personnes ayant un mandat au niveau de l’assemblée générale.

Lors du comité de direction du 29 mars 2019, nous avions convenu que chaque membre (pays) devrait disposer d’un vice-président et d’un deuxième représentant au comité de direction. Chaque membre (pays) ne devrait disposer que d’une seule voix.

Une solution pragmatique pourrait être de :

* considérer la liste des personnes nommées au comité de direction comme étant la liste des personnes ayant un mandat au niveau de l’assemblée générale ;
* former le comité de direction tel que nous l’avons défini à Paris le 29 mars 2019 (2 représentants par pays).

Ainsi, toutes les personnes ayant un mandat en conservent un et la composition du comité de direction correspond à la liste des gens qui sont généralement effectivement présents lors du comité de direction.

M. Salmi remarque qu’un temps de réflexion est nécessaire pour cette question et qu’en attendant, les mandats des personnes concernées ne peuvent pas être prolongés par l’AG.

Le président est d’avis qu’il faut qu’il y ait un lien entre le nombre de mandats et la cotisation payée par le membre.

Décision : la discussion est reportée à la prochaine réunion. Le secrétaire général abordera la question à nouveau avec les membres.

1. **Nouveaux membres : la possibilité de créer plusieurs types de membres : full members, associated members, corresponding members, liaison members, …**

Au cours de ces derniers mois, l’UEPS a eu une réflexion sur les nouveaux critères d’adhésion pour les candidats membres pour déterminer si un candidat entre en considération ou pas. Ces travaux ne sont pas encore finalisés, mais la question se pose quant à la possibilité de de suivre l’exemple du GIRP et de prévoir plusieurs types de membres.

M. Hermans est d’avis que l’UEPS devrait pouvoir créer des partenariats / partnerschips et est d’avis que cela constitue une bonne piste.

M. Schito fait remarquer que nos statuts datent de longues années et qu’il est nécessaire de les revoir. L’UEPS doit se doter de la possibilité d’attirer de nouveaux membres.

Nous devons avoir une procédure que nous pouvons suivre pour ne pas devoir y réfléchir à chaque occasion qui se présente.

La délégation italienne propose son aide pour la révision des statuts.

Décision: accord avec principe de prévoir par exemple des “membres associés”.

1. **Affiliation de l’UEPS à Cooperatives in Europe (European Region of the International Cooperative Alliance).**

**Voir note de séance NDS P5. COOPERATIVES EUROPE ANNUAL REPORT**

L’UEPS est, depuis plusieurs années, membre de Cooperatives in Europe. Cependant, la cotisation est payée par l’OPHACO.

Le secrétaire général fait remarquer que ce n’est pas une bonne façon de travailler car les questions suivantes se posent :

* Qui doit participer à l’assemblée générale de Cooperatives in Europe: l’organisation qui est membre (UEPS) ou l’organisation qui paie (OPHACO)?
* Qui décide de la continuité de l’adhésion: l’organisation qui est membre (UEPS) ou l’organisation qui paie (OPHACO)?

Le secrétaire général a récemment eu une entrevue avec Cooperatives in Europe ; les conclusions sont les suivantes:

* Ils entretiennent de bons contacts avec les institutions européennes ;
* Ils disposent d’un réseau étendu d’organisations coopératives en Europe et dans différents secteurs.

Ces contacts peuvent potentiellement être précieux pour notre petite organisation.

M. Bonichon comprend que la cotisation doit être payée par l’organisation membre. Il propose d’essayer pour un an.

M. Salmi demande quelle est la valeur ajoutée pour l’UEPS.

M. Gizzi propose de réfléchir aux organisations avec lesquelles nous devons maintenir et entretenir des contacts et de prendre la décision lors de notre prochaine réunion.

Il aborde également Federsanita.

Décision: Le secrétaire général explorera les activités de Cooperatives et en fera rapport afin que les administrateurs puissent juger de la valeur ajoutée de l’adhésion.

**6 Le nouveau site web eurosocialpharma.org.**

**Voir note de séance NDS 6. eurosocialpharma.org (+ annexes)**

Le secrétariat a pris contact avec le fournisseur actuel du site www.eurosocialpharma.org. Le site actuel est encore en fonction mais ne peut plus être mis à jour.

Notre fournisseur nous a transmis une offre de prix. Le secrétariat a pris contact également avec d’autres fournisseurs. Les différentes offres de prix sont jointes en annexe à la note de séance.

Les prix (investissement) de 3 des fournisseurs varient entre 6750 EUR et 8250 EUR.

Le fournisseur Dataconnect propose un prix de 1000-1500 EUR.

Décision : le marché sera octroyé à Dataconnect vu le prix intéressant et les références que le fournisseur a mises en avant.

7 Thème 1 : Canal de distribution du médicament.

Ce thème sera développé ultérieurement.

8 Divers.

Néant.